



Audience Grande Région du 9 février 2022

Groupe contact Gestionnaire / Région

Présents :

Pour A & I UNSA : Sandrine Brana (SA Bordeaux), Astrid Berny (SA Poitiers), Laurence Robby Menardi (Limoges), Sophie Biasutti (Bordeaux), Carine Fernandes (Poitiers) et Frédéric Larroque (Bordeaux).

Pour Snasub FSU : 3 représentants.

Pour la Région : Alain Rousset, Président, Jean Louis Nembrini, Vice-Président en charge de l'orientation, de l'éducation et de la Jeunesse, Philippe Mittet, Directeur Général Adjoint Pôle Education et Citoyenneté, Maryvonne De la Taille, Directrice de l'Education, Yasmina BOULTAM, Conseillère régionale de Lormont, déléguée à l'ambition éducative et territoriale, Catherine Hardouin, Déléguée régionale Pôle Ressources (incluant la DRH) M. VIALARD, Sous-directeur Éducation pour Poitiers et Limoges, et Marie, conseillère au Cabinet du président.

Avant l'arrivée de M. ROUSSET, nous discutons de la composition et du rôle de ce groupe contact des adjoints-gestionnaires/Région. Ce format ne doit pas dépasser 10-12 représentants des adjoints-gestionnaires. Les sujets abordés seront d'ordre général et de bilan des futurs groupes de travail par thématique. La composition sera établie et la stabilité est demandée pour avoir un effet mémoire. Le travail doit continuer à se faire en confiance et fluidité de l'information.

1- La loi 3DS :

Nous manifestons notre inquiétude sur la manière qu'aura la Région d'aborder cette loi et sur la position des adjoint-gestionnaires, adjoints des chefs d'établissement, et devant répondre aux demandes de la Région sans l'aval du chef d'établissement.

Le président de Région explique que pour lui, cette loi ne changera rien si elle est votée car ce n'est pas une loi de décentralisation. Il est depuis longtemps pour une décentralisation totale de l'Education. Les gestionnaires gèrent des agents de Région dans des locaux de la Région avec des fonds de la Région. Il ne comprend pas l'inquiétude des gestionnaires qui ne perdraient ni en salaire, ni en moyens, ni en responsabilité et qui gagneront en responsabilité hiérarchique. Quant à l'autonomie l'EPL, elle n'est déjà pas réelle car elle sous l'égide de la DGESCO. Les adjoint-gestionnaires gagneront en légitimité. Les ATT ne souhaiteraient pas revenir en arrière.

Le président souhaiterait même aller plus loin, y compris dans les domaines d'orientation (« nous avons besoin d'entrer dans les collèges pour rencontrer les 4^{èmes} et les 3^{ème} ») et même pour les programmes (« il serait bien de garder des programmes nationaux mais d'y apporter la touche régionale. La région sait promouvoir l'enseignement professionnel. Les plateaux techniques des lycées agricoles et des CFA ont été rénovés et nous avons des initiatives sur la culture, l'aide aux devoirs, les voyages, ERASMUS... Les choses s'harmonisent par les bonnes pratiques. Et ce n'est pas une

décentralisation totale qui serait un frein pour l'égalité des chances car il n'y a déjà pas d'égalité sur le territoire. L'ascenseur social est cassé. Quand une collectivité finance, elle a aussi son mot à dire dans le respect de l'autonomie de l'EPLÉ ».

Nous lui répondons que nous souhaitons que l'Éducation reste nationale et sous l'égide du chef d'établissement car il ne peut y avoir qu'un seul patron à la tête de la structure. Il ne remet pas en cause la place des chefs d'établissements mais il indique tout de même que la loi prévoit que le président du conseil d'administration pourrait être une autre personne que le chef d'établissement. Nous lui disons que l'alternance politique est possible au niveau d'une région.

La seule possibilité d'égalité passe par une éducation pilotée par les territoires. Il ne comprend pas notre inquiétude puisqu'il n'appliquera pas la loi 3DS.

Il constate que nous faisons un travail de qualité et que nous avons de bonnes relations et propose de donc de continuer ainsi.

Nous demandons à ce que les obligations et compétences de chacun soit formalisées dans une convention tripartite négociée dans chaque établissement. M. Rousset en convient et nous quitte pour aller à une autre réunion.

Nous demandons aussi que les décisions politiques ayant un effet sur le travail des personnels d'État soient discutées en amont (manuels scolaires par exemple). Nous pourrions leur indiquer la charge de travail que cela induit pour nous-mêmes et nos collaborateurs, et comment l'éviter ou l'atténuer. Nous les informons que Mme Frédérique SALSMANN du Rectorat sera la référente collectivités territoriales. Nous demandons à ce qu'elle soit associée à toute question de charge de travail pour les personnels d'état. Il n'est pas concevable que le conseil régional rajoute une charge de travail aux personnels d'Etat au mépris de nos obligations règlementaires et alors même que le Rectorat n'en tient pas compte en terme de moyens en personnels alloués aux établissements.

Nous demandons également que les agents territoriaux soient associés et que les référents métiers (guide de maintenance entre autres) puissent intégrer les nouvelles missions décidées. Il est également important que les encadrants de proximité (agent chef, coordonnateurs et techniciens) soient associés (tickets restaurant par exemple) afin de ne pas les laisser de côté. Nous travaillons en bonne entente avec eux. Les réunions avec la Région doivent se tenir avec tous les personnels afin d'éviter les doubles discours.

Les représentants de la région conviennent de tous ces points.

2- DGF et fond de roulement :

Nous expliquons la situation financière de nos EPLE, après deux ans de pandémie.

La gestion devient difficile du fait de la baisse importante des recettes de SRH, de l'augmentation des charges, des DGF en baisse ou insuffisantes, de la diminution de nos fonds de roulement et du nombre de jours de fond de roulement.

Les seuils de trésorerie sont critiques en début d'année avant le 1^{er} versement de la DGF.

Le Vice-Président est attentif à nos propos, insiste sur le fait que globalement, à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, la DGF n'a pas diminuée (69 millions d'euros depuis 3 ans), qu'il existe une seconde enveloppe de DGF (1 million d'euros) destinée à aider les établissements en grosse difficulté (encore 9 établissements à ce jour). Il propose la création d'un GT DGF, et d'avancer le 1^{er} versement de la DGF à mars au lieu d'avril. Avant ce n'est pas possible car le budget régional est voté début février.

Le but est d'essayer de faire diminuer le coût de fonctionnement par la réalisation de l'investissement (1 million 340 mille euros) et répondre à la feuille de route Néo terra. Sur le chauffage, les investissements vont permettre la baisse de la consommation de gaz. Nous lui répondons que l'investissement (travaux) ne suffit pas car cela induit des contrats supplémentaires. De plus, nous devons également mettre en place les demandes pédagogiques.

M. Nembrini rappelle que l'informatique et les transports pour l'EPS sont sortis des budgets.

La révision à la baisse de 3% est vraiment à minima et la DGF est calculée à partir du compte financier N+2. Il rappelle que la Région a une dette à rembourser.

Nous revenons sur la question de l'avance de trésorerie nécessaire pour régler les frais d'achat de denrées (avant le règlement des frais de demi-pension et d'hébergement par les familles) et la problématique des avances sur trésorerie concernant les subventions, et surtout les délais de remboursement parfois très longs.

Concernant les fonds de roulement, nous demandons à connaître la situation réelle globale. M. MITTET répond que certains établissements ont des FDR critiques et d'autres sont très excédentaires (276 jours). Nous lui disons que pour ces derniers cela doit être à la marge.

Les dépenses de viabilisation sont de plus en plus exorbitantes. Une enquête sur les dépenses de gaz a été envoyée aux lycées concernés. La direction de l'éducation collecte les données et proposera des aides à la commission permanente.

3- Ressources Humaines :

Les problèmes d'inexistence d'organigramme, les difficultés de remplacement et de manque d'interlocuteurs, sont évoqués. Les procédures sont variables (contrats des contractuels reçus par gestionnaire ou technicien). Les suppressions de poste lors des dialogues de dotation des personnels ne sont pas expliquées aux agents par la RH. Il y a d'autres problématiques : distribution des tickets repas par les agents d'accueil, la situation des ASA non remplacées.

M. NEMBRINI indique qu'il a mené 16 réunions dans les départements avec élus, proviseurs et adjoints-gestionnaire et que la question de l'organigramme est revenue, chaque fois.

Mme HARDOUIN remercie pour l'invitation. Actuellement, son pôle travaille sur l'organigramme car c'est une demande qui est remontée depuis longtemps. Le travail est avancé et quasiment terminé. Ce sera une sorte de « qui fait quoi ». La DRH c'est 250 personnes au siège et 8 000 agents.

Des adresses fonctionnelles ont été mises en place pour qu'aucune demande ne soit perdue en cas d'absence. Elle doit l'envoyer de nouveau aux établissements même si elle comprend que le fait de ne pas avoir d'interlocuteur pose problème.

Concernant les tickets restaurants, Mme HARDOUIN indique que cette question avait été présentée dans divers groupes contacts en présence du Questeur et qu'il n'y avait pas eu de remontée négative. Nous sommes étonnés de ce fait car aucun d'entre nous n'a mémoire de cette question.

Nous demandons également que si la région indique qu'un groupe de contact a validé une organisation, nous puissions avoir un droit de relecture du document qui est envoyé ensuite à l'ensemble des établissements. Nous ne souhaitons pas que soit indiqué que nous avons validé quand cela n'est pas exact.

M. MITTET répond favorablement.

4- Questions diverses :

Nous demandons si le recrutement de jeunes serait reconduit pour la gestion des manuels scolaires en juin et en septembre. M. MITTET répond que l'opération a coûté 1 million d'euros et que le but était de faire l'inventaire de départ. Il n'y aura pas de recrutement massif (300 contrats) car maintenant cela devrait tourner. Nous indiquons que la question de la gestion des manuels n'est pas tranchée.

Une nouvelle alerte est rappelée sur la question de trésorerie et sur les pertes de taxe d'apprentissage.

Nous avons également des échos que la région ne pourra plus payer, que ce soit pour la viabilisation, l'informatique, les équipements pédagogiques, les travaux de maintenance ou les PPI. M. MITTET se veut rassurant sur la question car la Région est bien notée en matière budgétaire. Le souci demeure au niveau régional, de maintenir un équilibre budgétaire. Si le budget éducation n'a pas baissé, d'autres ont baissé (sport, culture...).

Nous demandons s'ils sont au courant des missions particulière de la SG Adjointe du rectorat vis à vis des collectivités. Ils ont des réunions tous les 15 jours avec la Rectrice et le DRAF.

5- Conclusion :

Nous indiquons que la convention est la pierre angulaire de tout travail. Ce sont des conventions de partenariat qui indiquent les rôles de chacun dans le respect des compétences règlementairement prévues. La loi 3DS l'indique clairement.

M. NEMBRINI est d'accord. Il ajoute qu'il faut attendre le vote de cette loi pour voir ses implications, tout comme les présidences des conseils d'administration.

Il conclut en disant que la conjecture actuelle doit être étudiée et qu'un état des lieux doit être dressé. La Région essaiera de répondre de façon spécifique au regard de chaque EPLE en difficulté.

Les versements de DGF pourront peut-être avancer à mars plutôt qu'avril pour soulager les trésoreries.

Des groupes de travail seront réactivés par thématique (calcul de la DGF, problèmes de DRH, présidence des conseils d'administration et la convention tripartite). Ce groupe contact sera un lieu d'échanges, de discussions et d'acte.

La confiance se construit.